



Technicien·ne maîtrise d'œuvre travaux de voirie

Catégorie B

Employeur : RENNES METROPOLE

Direction :

Direction de la Voirie

Effectif : 487

Leur raison d'être : Direction mutualisée (Ville de Rennes et Rennes Métropole), avec des services centraux et des Plateformes de Voirie, elle assure l'aménagement et l'entretien de la voirie et de ses équipements : voirie, ouvrages d'art, éclairage public, signalisation, régulation de trafic, stationnement payant, propreté, logistique événementielle...

Le sens de ce poste :

Le/la technicien·ne analyse les demandes d'intervention voirie pour le compte des autres services de la Ville et de Rennes Métropole. Elle/il définit les travaux à réaliser, établit le chiffrage et définit avec les conducteurs de travaux Régie leur planification. Elle/il encadre l'assistant technique en charge des DT DICT et de réalisation des patrouilles. Elle/il planifie et organise les campagnes de patrouille, purge, PATA etc...Participation à l'astreinte voirie, la viabilité hivernale et la continuité de service.

Environnement et conditions de travail :

Horaires : 37h30 par semaine

Lieu de travail : 71 rue Dupont des Loges

Matériel(s) à disposition : PC et téléphone portable, dotation vestimentaire et EP

Missions de suppléance : Suppléances des conducteurs de travaux régie et technicien signalisation forge

Télétravail : Possible sous réserve des nécessités de service

N° du poste : A définir

Date de mise à jour de la fiche de poste : juillet 2024

Service :

Plateforme de Voirie de Rennes

L'équipe : La plateforme de voirie a en charge l'exploitation, la maintenance et l'amélioration du domaine public routier

L'équipe régie est composée de plusieurs antennes managées par 2 techniciens conducteur travaux Régie et 1 technicien signalisation forge

Effectif Service : 102

Autres : Sur volontariat : astreinte voirie et viabilité hivernale voirie

Éléments de statut:

Cadre d'emploi : technicien

Parcours : P2.

Éléments complémentaires de rémunération : régime indemnitaire

Vos 3 principales missions :

1-Etudes travaux voirie

- Analyse les demandes de travaux de voirie pour le compte des services de la collectivité
- Assure les rdv sur place, réalise les métrés,
- Définit la nature des travaux, les besoins en matériaux
- Si besoin élabore des plans ou missionne la cellule dessin
- Réalise le chiffrage et définit le budget
- Définit la programmation soit avec les conducteurs travaux régie soit avec une entreprise TP
- Informe les services de la programmation
- communique sur la fin de prestation

2-Planification campagne d'entretien

- Organise les patrouilles sur l'antenne afin de repérer les pathologies en veillant à la cohérence des relevés entre antennes
- Elabore les campagnes d'entretien de purges, pata, ECF, enrobés projetés.
- Transmet aux responsables unités exploitation les interventions urgentes à réaliser
- Contrôle leur exécution
- Veille à la prise en charge des interventions demandées sur le guichet numérique
- émet un avis sur plans aménagement et sur réception de voiries nouvelles

3-Missions annexes

- Encadre l'assistant technique pour veiller à la bonne gestion des DT DICT et à la mise à jour des bases de données activité et patrimoine
- Pilote les formations internes transverses entre antennes et plateformes
- Pilote l'astreinte et la viabilité hivernale sur la plateforme (relèves, rappel des consignes etc...)
- Passation de marchés publics

Compétences

Les compétences relationnelles :

- Qualités relationnelles et sens du travail en équipe
- Capacité à travailler en transversalité
- Sens du service public

Les compétences nécessaires pour la prise de poste :

- Permis B exigé
- Connaissances techniques dans le domaine de la voirie
- Connaissance du code de la commande publique
- Maîtrise outils informatiques (WORD, EXCEL, OUTLOOK)

Les compétences pouvant être acquises une fois en poste :

- Outils Métiers (QGIS, AUTOCAD, GIMA, Qfield)
- AIPR concepteur